

La Société Française de Transfusion Sanguine est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901. Fondée en 1938 sous la dénomination "Société Nationale de Transfusion Sanguine", elle a pris sa nouvelle appellation le 8 septembre 1993, date de parution au Journal Officiel de ses nouveaux statuts.

Elle "... a pour vocation de contribuer, par tous les moyens en son pouvoir, aux progrès en matière de transfusion sanguine et d'hémobiologie dans les domaines scientifique, technologique, éthique, médico-social et éducationnel ..." (art. 1 des statuts). Ses moyens d'action sont les réunions scientifiques, les congrès nationaux, les publications scientifiques et techniques.

Aujourd'hui, compte tenu de l'évolution de la discipline transfusionnelle, la SFTS s'est fixé comme objectif général d'adapter ses activités aux nouvelles attentes de la profession, dans un souci de rationalité, d'efficacité et d'ouverture.

- La SFTS est une société savante, membre du Conseil National Professionnel de Vigilance et thérapeutique transfusionnelles, tissulaires et cellulaires (CNP V3TC), affilié à la [Fédération des Spécialités Médicales \(FSM\)](#), dont elle est membre fondateur.

- La SFTS répond aux demandes émanant des pouvoirs publics ou de leurs représentants (ANSM, ANAES, CNAM-TS, DGS, EFS, INSERM, Universités...) concernant des développements médicaux ou scientifiques ayant des incidences sur la pratique quotidienne. La SFTS est particulièrement investie dans le cadre du Développement Professionnel Continu (DPC), en collaborant avec les organismes de DPC pour élaborer et accompagner des programmes à l'intention des différents métiers de la profession.

- [Calendrier des réunions de l'association](#)
- [Règles d'élaboration des Termes de référence des groupes de travail de la SFTS](#)